

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
14

Nombres de Conseillers
Municipaux présents :

Date de convocation :
12/04/2019

République Française

Commune de Montferrand

Procès verbal de réunion

Séance du 16 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf et le seize du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes ANTONY Isabelle, CASTOR Christelle, FAURE-CABANE Magali, Mrs BERNIER Jean-Paul, BONDOUI Régis, DARCOS Nicolas, PERALTA François, PRIZZON Charles, QUINTA Régis, ROGER Robert

Excusés : Mme GAIANI Anne, Mrs CLIMENT Jean-Marie, RIVIERE Philippe

Secrétaire de séance : M. Régis QUINTA

Point 1 : vote budget principal et budget lotissement Barri Pitchou – Budget principal : la section de fonctionnement s'équilibre à 889.307 €. La section d'investissement s'équilibre à 560.542 €. Opérations d'investissement : Mise en conformité mairie ; éclairage public En Bonis (solde) ; toit et façades mairie ; cheminement tennis (solde) ; défense incendie ; opérations non affectées ; opérations financières. Budget lotissement Barri Pitchou : la section de fonctionnement s'équilibre à 81.155 €, la section d'investissement s'équilibre à 1.329 €. Ce budget sera soldé en 2019. Voté à l'unanimité.

Point 2 : vote taux des taxes locales – Le Conseil Municipal décide de maintenir, pour 2019, les taux 2018 des impositions locales, à savoir : Taxe d'habitation : 8,69 % ; Taxe foncière (bâti) : 21,20 % ; Taxe foncière (non bâti) : 64,44 %. Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Vote TEOM – La taxe d'enlèvement des ordures ménagères subit une augmentation de 6€ / habitant. Compte tenu de la dynamique de tri, le Conseil Municipal décide de prendre en charge cette augmentation sur le budget de la commune afin de ne pas modifier le taux en vigueur. Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Vote subventions aux associations – Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions suivantes : Comité des fêtes : 2.000,00 € ; Anciens combattants : 500,00 € ; Ass. Patrimoine et Culture : 800,00 € ; Age d'Or Montferrandais : 0,00 € (association en sommeil) ; Coopérative Scolaire : 1.000,00 € ; ACCA de Montferrand : 900,00 € ; Sté Pêche Labastide Montferrand : 120,00 € ; Cassole Montferrandaise : 400,00 € ; Union sportive Naurouze Labastide : 2.000,00 € ; Ass. Loisirs Montferrandais : 500,00 € ; Ass. Les Charrettes : 120,00 € ; Souvenir Français : 50,00 € ; Téléthon Castelnaudary Lauragais Espoir : 250,00 € ; Association Amis du Tennis : 250,00 €. Adopté à l'unanimité.

Point 5 : point sur travaux mairie – Le démontage des plafonds et cloisons a mis en évidence l'absence de renforcement du plafond, le manque de portance pour le caisson du monte-personnes, la fragilité du mur de la cave. Après sondage, proposition de mise en place de micropieux. Plus-value chiffrée à 55.000 €. Recherche d'économies, 20.000 €. Prochaine réunion de chantier mardi 23 avril avec présence indispensable de la représentante de la SOCOTEC et de l'ingénieur béton. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 6 : bail location secrétariat – les archives devant être transférée, le local jouxtant le secrétariat provisoire est cédé par le propriétaire. Mr le Maire propose la location de cette pièce en sus et la somme de 500 € au lieu de 450 € pour le loyer. Adopté à l'unanimité.

Point 7 : très haut débit – actuellement, avec ADSL - > 2,5 Mbits/s. Projet du SYADEN : soit fibre optique avec 1 GMbps, soit NRZO (sous répartiteur) à 30 Mbits, soit hertzien avec 30 Mbits/s (satellite). Au plus tard, la 4G sera à Montferrand en 2021. N'a pas donné lieu à délibération.

Point 8 : site internet – l'AMRF a changé de logiciel de création de site. En partie fait, mais souhait de le visualiser pour une analyse constructive. Adresse : montferrand-seuil-de-narouze.fr

Point 9 : questions diverses

✓ Pizzaiolo : demande d'autorisation de stationner un jour/semaine. Accord sur parking école.

✓ 5 mai : concours de tir à l'arc de 9h30 à 17h, bois d'En Broc par les Archers de Castelnaudary.

✓ Nouvel accident à la limite Aude/Haute Garonne sur la RD 6113. Renouvellement demande de « stockage » vers Montferrand en provenance de Toulouse.

La séance est levée à 00h.

Le Maire,
Ch. PRADEL